



Montpellier, le 23 septembre 2015

M. Jean-Paul Moatti, président du jury d'admission et président de l'IRD
M. Nicolas Arnaud, président des jurys d'admissibilité des concours n°5 et n°6
M. Alain Dolla, président du jury d'admissibilité du concours n°7
Mme Catherine Bourgoïn, présidente du jury d'admissibilité du concours n°8
M. Jean-François Agnese, président des jury d'admissibilité des concours n°9 et n°10
M. Robin Duponnois, président du jury d'admissibilité du concours n°11
Mme Mireille Razafindrakoto, présidente du jury d'admissibilité du concours n°12
Mme Sylvie Archaimbault, présidente du jury d'admissibilité du concours n°13

Monsieur le Président, chers collègues,

Je vous écris au nom de l'association Sciences en Marche et suite à la publication des résultats des concours CR2 2015 à l'IRD.

Il peut arriver que les choix des jurys d'admissibilité et d'admission aux concours d'entrée dans la fonction publique diffèrent, et les concours d'accès aux organismes de recherche n'échappent pas à ce phénomène. Ces divergences peuvent être dues à des erreurs manifestes du jury d'admissibilité, y compris par favoritisme, ou à la non prise en compte de paramètres importants.

Ces cas doivent rester rares et les motifs de correction par le jury d'admission doivent être explicites, si l'on considère que la transparence et le respect des règles démocratiques sont des principes qui nous importent. L'absence de motifs expose inmanquablement à la critique de l'arbitraire. Dans une période où le nombre de postes de chercheurs à pourvoir dans l'ensemble des EPST est très faible, jeter la suspicion sur l'équité de ces concours ne peut que renforcer le découragement des jeunes qui choisissent de s'engager vers des carrières scientifiques.

Monsieur le président Moatti, en tant que collègues, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir rendre publiques les raisons précises qui vous ont poussé à modifier le classement établi par les jurys d'admissibilité de 4 concours CR2 sur 9 à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), parfois de manière très importante.

Mesdames et messieurs les présidents de jurys de concours, nous vous demandons de bien vouloir porter ce courrier à la connaissance des membres des jurys que vous présidez et que, en ayant discuté avec eux, vous fassiez connaître publiquement l'opinion des jurys sur d'éventuelles erreurs d'évaluation qui auraient pu être commises. Votre responsabilité collective ne saurait être esquivée.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de ma considération.

Patrick Lemaire
Président
Sciences en Marche